

Centrale PV de la Gabelle – Commune de Ferrassières (26)

Compte-Rendu du comité de projet du 01/04/2025

Invités	Présents
Communauté de communes Ventoux Sud	Lionel BANCEL (Directeur général des services)
Commune de Ferrassières	Sébastien BRUN (1 ^{er} adjoint) et Michel BLANC (2 nd adjoint)
Commune de Montbrun les bains	Absent
Commune de Barret de Lioure	Absent
Commune Les Omergues	Absent
Commune Revest du Bion	Absent
Commune Saint Trinit	Absent
Commune Aurel	Absent
Egrega	Morgane BOUCHARD
Energie Rhône Vallée	Quentin GUICHARD - en distanciel

Lieu : Salle des Fêtes, 34, rue du Puits Neuf, 26570 Ferrassières

Compte-Rendu :

Après l'ouverture de la réunion, Mme Bouchard présente le contexte de l'organisation de ce comité de projet dans le cadre du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023. Le comité de projet se réunit ainsi avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin d'échanger sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci. Les études ayant été initiées début 2024 (étude faune/flore, paysage, etc.), le projet est en cours de finalisation et une demande de permis de construire est prévue au second trimestre 2025.

Elle rappelle également qu'en plus des participants présents, les communes limitrophes à la commune d'implantation ont été invitées à cette réunion mais qu'aucune réponse n'a été apportée à leur sollicitation (cf. Tableau ci-dessus listant les communes invitées).

La réunion se poursuit avec la présentation des porteurs de projet : EGREGA et Energie Rhône Vallée. M. Guichard présente la SEM Energie Rhône Vallée issue des syndicats d'énergie d'Ardèche et de la Drôme et Mme Bouchard indique que les porteurs de projet ont déjà développé en partenariat 3 projets photovoltaïques au sol dans la Drôme.

Sont présentés par la suite les éléments disponibles sur la présentation annexée à ce compte rendu : localisation du site étudié, historique des terrains (ancien terrain militaire), usage actuel des terrains (en partie occupés par une centrale photovoltaïque en exploitation depuis 10 ans), foncier (division parcellaire en cours), étude faune/flore, étude paysagère, variantes d'implantation, caractéristiques du projet retenu après études.

A ce stade de la présentation, les porteurs de projet indiquent que le nouveau projet possédera ses propres installations et sera indépendant vis-à-vis du parc existant (clôture, poste électrique,

citerne, piste, etc.). En effet, le parc en exploitation n'appartenant pas aux porteurs de projet, le projet constitue bien un nouveau projet et non une extension.

La présentation se poursuit avec les mesures en faveur de la biodiversité, les simulations visuelles du projet dans son environnement proche (depuis l'entrée du site et depuis le château de la Gabelle). Les hypothèses de raccordement sont également présentées. Les porteurs de projet indiquent ne pouvoir connaître la solution de raccordement mais émettre des hypothèses selon les outils fournis par ENEDIS. En effet, la solution de raccordement est proposée une fois le permis de construire obtenu. Une ligne HTA longe aujourd'hui le projet, pour autant la ligne ne semble pas avoir suffisamment de capacité disponible pour accueillir le projet. Les porteurs de projet ont ainsi proposé des scénarios en piquage à plusieurs kilomètres du projet sur des lignes HTA qui ont aujourd'hui la capacité suffisante. Pour autant ces hypothèses seront revues avec ENEDIS après obtention du permis de construire.

La présentation se termine avec les chiffres clés, retombées fiscales pour la commune, communauté de communes et département et le calendrier prévisionnel de développement du projet (instruction, consultation bancaire, construction, exploitation, etc.).

Les porteurs de projet indiquent que l'instruction de la demande de permis de construire sera sous la responsabilité des services de l'état et que le décisionnaire sera le préfet de la Drôme. L'instruction de la demande de permis de construire devrait durer une année et fera l'objet d'une enquête publique. Le dossier de permis de construire sera néanmoins initialement déposé en version papier en mairie avant d'être transmis en DDT.

Durant la présentation :

- Monsieur BRUN indique que la chaussée a été récemment refaite sur certaines portions et sera refaite dans les années à venir dans le village de Ferrassières et qu'à ce titre il faudra étudier le tracé du raccordement afin de ne pas détruire les aménagements qui auront été récemment réalisés. Les porteurs de projet indiquent qu'une fois la solution proposée par ENEDIS, ils échangeront avec la mairie afin d'étudier les scénarios envisageables et pourront selon le calendrier prévisionnel des aménagements à effectuer, mutualiser les travaux.
La solution la plus simple serait l'accès à la ligne HTA longeant le site et les porteurs de projet analyseront avec ENEDIS si des travaux de renforcement peuvent être réalisés afin d'exploiter cette ligne.
- Monsieur BANCEL indique également que les études nécessaires pour la création d'un poste source sur le secteur de St Christol sont en cours de finalisation et devraient permettre de renforcer le réseau sur le territoire. Les porteurs de projet prennent note des informations transmises et resteront en veille sur la création de ce poste. Ils sollicitent M. BANCEL afin d'être informés des évolutions sur ce projet de poste source.
- Monsieur BRUN questionne les porteurs de projet sur la cohabitation des deux centrales photovoltaïques. Les porteurs de projet indiquent qu'une division parcellaire permettant de délimiter et séparer les deux centrales est en cours de finalisation. Chaque parc ayant ses propres installations, leur exploitation sera indépendante l'une de l'autre.

Les porteurs de projet remercient les participants et clôturent la réunion.